

L'an deux mille vingt, **le 25 juin**, à vingt heures et zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de Deneuille-les-Mines, légalement convoqués en session ordinaire (convocation du 19 juin adressée individuellement à chaque conseiller, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de M. DEVERRIERE Stéphane, Maire.

Etaient présents : AUDINAT Guillaume, BERTHON Sandrine, CHICOIS Sylviane, DEVERRIERE Stéphane, GIBOUDEAUX Claudine, LAURENT Nadine, MAZIARSKI Christelle, MERVELET Pascal, QUICHON Alain, TRUCHE Bernard,

Excusés : AUCOUTURIER Rémi,

Absents :

M. Bernard TRUCHE est élu secrétaire de séance

---

#### **n°45/2020 : Personnel communal – Heures complémentaires**

Considérant les besoins occasionnels, l'adjoint administratif a été amené à effectuer des heures complémentaires effectuées en juin 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de payer à l'adjoint administratif, 06 heures complémentaires**

#### **n°46/2020 : Véhicule communal – réparation Renault Kangoo**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le véhicule communal Renault Kangoo est tombé en panne et qu'il a fallu procéder à sa réparation sans attendre. Il explique également les diverses réparations qu'il a fallu entreprendre pour le remettre en bon état de fonctionnement. Il présente à l'assemblée la facture de KMS-prog et propose d'inscrire cette dépense au budget primitif 2020 de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de payer la facture d'un montant de 1877,01€ HT/ 2252,41€ TTC et d'inscrire cette dépense en fonctionnement sur le BP Commune 2020.**

#### **n° 47/2020 : Taux des taxes communales – exercice 2020**

Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 transmis  
Considérant que la cotisation foncière des entreprises est désormais perçue par la communauté de communes qui reverse une compensation à la commune,  
Considérant la suppression de la taxe d'habitation et la loi de finances 2020 qui impose le gel des taux de la taxe d'habitation à leur valeur de 2019

**Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le taux des taxes à appliquer pour le calcul des impôts communaux (sans modification par rapport aux taux votés en 2019) :**

<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>13,70%</b>	Produit attendu : 39.333
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>35,28%</b>	Produit attendu : 26.742

(Le produit attendu suivant les bases d'imposition notifiées pour 2020 est de 66.075€, auquel vient s'ajouter le produit prévisionnel de la TH (taux 25,40%) d'un montant de 82.753€ soit un produit total de 148.828 - le prélèvement pour le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources est de 43.447€).

#### **n°48/2020 : Vote du budget primitif 2020 - Commune**

Considérant les articles L.2312-1 à L.2312-4 du code général des Collectivités Territoriales,  
Après étude du budget primitif général 2020 présenté

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le document présenté qui s'équilibre ainsi :**

<b>Section d'exploitation</b>	<b>Recettes / Dépenses : 493.823</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Recettes / Dépenses : 142.163</b>

**n°49/2020 : Vote du budget primitif 2020 - Assainissement**

Considérant les articles L.2312-1 à L.2312-4 du code général des Collectivités Territoriales,  
Après étude du budget primitif général 2020 présenté

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le document présenté qui s'équilibre ainsi :**

**Section d'exploitation**

**Recettes / Dépenses : 11.511**

**Section d'investissement**

**Recettes / Dépenses : 53.305**

**n°50/2020 : Motion sur la fermeture et le transfert de la base de *Dragon 63* pendant la période estivale**

Un courrier des trois préfetures (Cantal, Puy-de-Dôme et de l'Allier) daté du 16 juin 2020, destiné au Ministre de l'intérieur, dénonce la « *décision unilatérale* » de transférer l'hélicoptère de la Sécurité civile *Dragon 63* basé à Aulnat (Puy-de-Dôme), vers Mende (Lozère), du 1er juillet au 31 août, afin de compenser l'absence de moyen hélicopté. Un autre courrier signé de 4 députés de l'Allier et du Puy-de-Dôme, interpelle le Ministre sur la pertinence de cette décision en période estivale, compte-tenu de l'afflux important de touristes dans la région. Enfin, le responsable du Samu de l'Allier déclare par voie de presse ne pas comprendre cette décision.

Or, la période estivale connaît chaque année une recrudescence d'interventions, du fait de l'afflux important de touristes dans la région et des températures élevées.

Aussi, les Présidents des Départements du Cantal, du Puy de Dôme et de l'Allier, interpellent par écrit le Ministre de l'intérieur, pour lui demander de reconsidérer cette décision qui pourrait avoir des conséquences graves pour les habitants ou les vacanciers.

**Pour répondre au mieux aux enjeux et aux spécificités du secours sur notre territoire, en période estivale, il est indispensable de maintenir :**

- Le transport des malades ou des blessés par voie aérienne, garantissant une prise en charge médicale rapide adaptée aux zones enclavées difficiles d'accès par la route.
- Les interventions par hélitreuillages, sécurisées par les sauveteurs spécialisés du SDIS, indispensables au terrain sauvage ou montagneux.
- Laisser le seul *Hélimur 63*, non équipé du dispositif d'hélitreuillage, supporter seul toutes les interventions, n'est pas une alternative viable et pérenne.

**Pour garantir un service public de secours de qualité durant une période particulièrement sensible, et soutenir les secouristes et les soignants déjà éprouvés par la crise sanitaire, l'aide de *Dragon 63* est indispensable :**

- Les sapeurs-pompiers du SDIS, en plus des autres interventions courantes, sont fortement mobilisés pour prévenir les risques de feux de forêt du fait des fortes chaleurs. Sans *Dragon 63*, ils vont devoir assurer, par la terre, le secours puis le transport, depuis ces zones inaccessibles, sans bénéficier de la reconnaissance aérienne pour la lutte contre les incendies ou du transport de sauveteurs en milieu aquatique.
- Le déficit d'urgentistes dans le département (22 actuellement) justifie plus encore la présence de cet aéronef dans le département.

Cet affaiblissement de la capacité d'intervention est d'autant plus pénalisant qu'il survient au même moment que la décision des Centres Hospitaliers de Moulins, Montluçon et Vichy de fermer alternativement leur service d'urgences publiques, ce qui implique la nécessité d'un transport aux urgences du CHU de Clermont-Ferrand dans de nombreux cas.

Réunis en Session Plénière le 22 juin 2020, les élus du conseil Départemental de l'Allier demandent à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (Ministère de l'intérieur) de reconsidérer cette décision et de prendre les dispositions nécessaires pour ajuster l'organisation des moyens matériels adaptés à chaque territoire et à sa géographie.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal de Deneuille-Les-Mines demande à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (Ministère de l'intérieur) de reconsidérer cette décision et de prendre les dispositions nécessaires pour ajuster l'organisation des moyens matériels adaptés à chaque territoire et à sa géographie.**

### **COMPTE RENDU REUNIONS :**

**SIESS** : Election et installation du bureau. Remise des clés USB pour les collégiens qui partent au lycée le 30 juin.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**LOCATION SALLE POLYVALENTE – COVID19** : Les élus décident de ne pas mettre en location les salles jusqu'au 31/08/2020.

**ELECTIONS SENATORIALES** : désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales fixée au 10 juillet 2020.

**REUNION CCAS** : 10 juillet 2020

**LOGEMENT DE LA CURE** : Travaux de réfection en cours (peintures, petits travaux d'entretiens...)

La séance est levée à 22h35